



**Journée de la forêt 2 en Afrique Centrale
Yaoundé, Cameroun, 10 novembre 2009**

Changement climatique : le rôle de l'Etat



**Par
Sébastien MALELE MBALA
DIRECTEUR DE LA DIAF/MECNT/RDC**

Introduction (1/2)

- **Exposé inspiré en partie des conclusions du Comité des forêts (COFO) de la FAO en sa 19^{ème} session tenue à Rome (Italie) de mars 2009 sur la thématique « Gestion durable des forêts et les changements climatiques ».**
- **Les changements climatiques posent au monde des défis sans précédent.**

Introduction (2/2)

- **En même temps, les forêts et les personnes qui en vivent sont exposées aux conséquences négatives des changements climatiques qui semblent se multiplier à un rythme alarmant.**
- **A cet égard, tous les Etats du monde ont un rôle primordial à jouer dans le débat sur les changements climatiques et la mise en œuvre des recommandations de ces débats.**

Rôle de l'Etat (1/7)

- **Le rôle de l'Etat se décline en 10 points :**
 - 1. Mettre en place les conditions légales et institutionnelles nécessaires pour aborder les questions de lutte contre les changements climatiques.**
 - 2. Intégrer les politiques et les stratégies en matière d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques dans les programmes forestiers nationaux;**

Rôle de l'Etat (2/7)

3. Elaborer des outils pour s'assurer que les autres services environnementaux (outre le carbone forestier) et les avantages au regard des moyens d'existence soient pris en considération dans les stratégies relatives à la REDD;

Rôle de l'Etat (3/7)

4. Fournir une aide technique et renforcer la capacité du pays en matière d'application des principes de la gestion durable des forêts aux efforts d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques (*réalisation des inventaires des forêts, surveillance des stocks de carbone, élaboration des projets relatifs au carbone forestier et facilitation de l'accès aux marchés du carbone*);

Rôle de l'Etat (4/7)

5. Participer au dialogue régional, à l'élaboration de positions communes et à la collaboration en matière d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques;

Rôle de l'Etat (5/7)

6. Etablir des normes et des méthodologies de surveillance, d'évaluation et de présentation de rapports sur les forêts et les changements climatiques;
7. Etablir des mécanismes pour fournir des informations et faciliter l'échange d'informations sur les forêts et les changements climatiques;

Rôle de l'Etat (6/7)

8. Développer des programmes de recherche et de vulgarisation pour faciliter l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies en matière des changements climatiques dans le secteur forestier.

Rôle de l'Etat (7/7)

9. harmoniser les engagements concernant les changements climatiques avec les autres conventions et accords internationaux relatifs aux forêts.

10. Renforcer la gouvernance.

Conclusion

- **La place de l'État dans la lutte contre le changement climatique est prépondérante.**
- **Le défi majeur est d'assurer sa participation au processus REDD face aux enjeux actuels et futures.**
- **Les enjeux de cette participation sont nombreux et exigent en conséquence l'engagement de toutes les parties prenantes tant au niveau national qu'international.**



Merci pour votre attention

Contacts :

Direction Inventaire et Aménagement forestiers (DIAF/RDC)

Sébastien Malele Mbala, Directeur Chef de Service

semalele@yahoo.fr